

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3438-2024-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 4 mars 2024, le projet de règlement 3438-2024-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant la grande affectation sur la rue Principale Est dans le secteur de l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile, plus précisément le site de l'ancienne usine Difco.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1a)	Remplacer l'aire d'affectation « Industrielle » par une affectation « Commerciale à caractère local » dans le secteur de l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile, plus précisément le site de l'ancienne usine Difco, sur le plan des grandes affectations, comme montré à l'annexe I du présent règlement	N/A
1b)	Agrandir l'aire d'affectation « CL – Commerciale à caractère local » aux dépens de l'aire d'affectation « CR – Commerciale à caractère régional » dans le secteur de la rue Principale Est, plus précisément le site de l'ancienne usine Difco, sur le plan des grandes affectations, tel que montré à l'annexe I du présent règlement.	N/A

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 26 mars 2024 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 5 mars 2024

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière